

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire
072-217201326-20171222-DE_17_12_20_03b-DE

Date de convocation 14 décembre 2017
Date d'affichage 14 décembre 2017
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 24 (+ 3 procurations)
votants 27

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 22/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M GALLAND Philippe., Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme BURLOT Dominique (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Thierry PERRE (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT : SOINS INFIRMIERS À DOMICILE, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Pascale LEVEQUE, Maire-Adjoint en charge des Affaires Sociales et Familiales rappelle au Conseil Municipal que le Service des Soins à Domicile et le Centre Communal d'Action Sociale utilisent certains locaux appartenant à la Mairie et qu'ils bénéficient de l'électricité ainsi que du chauffage. Par ailleurs, le téléphone est avancé par la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),
Fixe, pour l'année 2017, la participation du :

- **le Centre Communal d'Action Sociale : 2.147 Euros**
 - o Fournitures administratives : 717 Euros
 - o Frais postaux et télécommunications : 1.430 Euros

- **le Service des Soins Infirmiers à Domicile : 14.285 Euros**
 - o Loyer : 4.005 Euros
 - o Entretien et réparations : 6.790 Euros
 - o Frais postaux et télécommunications : 1.065 Euros
 - o Electricité : 1.015 Euros
 - o Fournitures administratives : 810 Euros
 - o Produits d'entretien : 600 Euros

-

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU